

Bulletin d'informations municipales n°02 Janvier 2021

Directeur de publication : Dominique FIALON

Comité de rédaction : Béatrice HILAIRE, Dominique RIEU,
Laurie PASTRE, Guy LEMOINE

Le mot du maire



Premier exercice délicat de vœux aux habitants de la commune ! Délicat parce qu'on ne fait pas cela tous les jours ! Délicat parce qu'il y a tant de choses à dire !

Je suis guidé par la volonté de bien faire : je souhaite le meilleur pour ma commune, je vous souhaite le meilleur !

J'aspire à une situation sanitaire apaisée, j'aspire à ce que tous les habitants de la commune puissent travailler, à ce que chacun puisse s'y épanouir dans un profond respect mutuel !

J'ai à cœur d'être présent à vos côtés. Avec l'ensemble des conseillers, nous avons à cœur d'être proches de vous et ce d'autant plus particulièrement que l'épidémie de la Covid19 nous fragilise, toute comme elle fragilise notre économie, nos vies professionnelles et personnelles.

La mairie reste ouverte à l'ensemble de vos questions, vous trouverez dans ce bulletin comment nous joindre et être informé de nos actualités.

Je profite de ce moment pour remercier le personnel municipal pour le travail déjà effectué : ils ont su se montrer présents et ont fait preuve d'adaptation et de sérieux.

Les vœux du maire ne pouvant être maintenus, il me tient à cœur de vous parler de nos projets :

Nous nous sommes attelés à un ensemble d'objectifs qui nous paraissent prioritaires et pour lesquels il fallait agir rapidement : actions pour la sécurisation de la traversée de Lalevade, actions pour l'amélioration du cadre de vie (propreté, travaux...). L'achat d'un tracteur pour mécaniser certaines tâches poursuit ce même objectif d'embellissement de notre cadre de vie.

Mais nous avons de nombreux projets pour notre commune !

Certains trouveront leur aboutissement en 2021 :

- L'arrivée de la voie douce : il est dommage que la réunion d'informations du 26 novembre ait dû être annulée. Nous vous aviserons dès qu'elle sera reprogrammée. Favoriser les mobilités reste primordial pour nos territoires et cette voie douce servira de catalyseur à un ensemble d'autres projets, touristiques, économiques qui pourront s'y greffer,
- La rénovation énergétique de la mairie. Nous saisissons toutes les opportunités en terme de subventions pour mettre aux normes un bâtiment qui s'avère dans son quotidien, énergivore,
- La réalisation d'un parcours de santé,
- Et j'espère, la réalisation d'un pumptrack, circuit pour les vélos, rollers, trotinette, destiné aux sportifs de 7 à 77 ans.

L'année 2021 sera consacrée à la définition des priorités. Nous aurons recours à un organisme spécialisé dans l'aménagement du cadre de vie, organisme avec une compétence en architecture. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche) a été mandaté pour apporter une vision

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

globale sur le devenir du village en assurant une cohérence dans les aménagements.

Il sera à même de définir les différentes phases des actions que nous avons à conduire, d'établir une véritable « feuille de route » qui priorise les investissements à réaliser en fonction de données urbanistiques, spatiales, techniques, financières, paysagères...en insistant fortement sur deux projets qui structureront demain l'organisation du village :

– la sécurisation de la Route Nationale 102

– la création de voies partagées entre les différents usagers permettant l'accès nord sud du village sans utiliser la nationale 102.

Favoriser le « vivre ensemble », faire preuve de tolérance, d'écoute et de dialogue, c'est dans cet esprit que nous souhaitons faire évoluer notre village. Nous comptons sur vous, sur le milieu associatif, pour être présent dès que la situation redeviendra normale.

Chers Levadoises, chers Levadois, recevez tous mes vœux de bonheur, de santé ainsi qu'à vos familles.

Dominique FIALON

Hommage à Samuel PATY (rentrée des classes –
2 novembre 2020)



- 1- Vie municipale
- 2- Focus PLUI
- 3- Vie associative
- 4- Brèves/actualités
- 5- Etat civil
- 6- Agenda des manifestations
- 7- Numéros utiles

1. Vie municipale

Les délibérations du conseil municipal

Conseil Municipal du 02 Septembre 2020 – 20h30

Installation de Nathalie DEBLAYE :

Suite à la démission de Sébastien BOUDART reçue le 21 Juillet 2020, celui-ci doit être remplacé par « le candidat venant sur la liste immédiatement après lui », à savoir Madame DEBLAYE Nathalie de la liste « Lalevade c'est vous »,

Indemnités des conseillers municipaux délégués et des 4 adjoints au maire :

Ajout d'un tableau récapitulatif à la délibération fixant les indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux (obligation réglementaire sans effet sur les indemnités, cf. premier bulletin municipal).

Tarif cantine scolaire :

Suite à l'Augmentation du prix du repas par le traiteur, le prix du ticket cantine est porté à 3,80 € à compter de la rentrée de Novembre 2020.

Créations de postes adjoints techniques (service des écoles) :

Le CM décide la création de 3 postes à 28 h hebdomadaire (temps annualisé) pour les écoles, afin d'ajuster les heures réellement effectuées par ces agents. Deux personnes titulaires sont concernées par cette mesure (postes passant de 20 à 28 h hebdo). Un contrat à durée indéterminée sera proposé à une personne en CDD depuis plus de 10 ans.

Indemnité à percevoir suite à sinistre :

Suite à la dégradation involontaire d'une barrière de ville, le montant du sinistre à réparer a été estimé à 50 €. Le CM délibère et charge le Maire de procéder à l'encaissement de cette somme.

Règlement intérieur du Conseil Municipal :

Le règlement intérieur doit être établi dans les 6 mois qui suivent l'installation du nouveau conseil municipal. Après délibération, il est approuvé.

Convention tripartite mairie-école-Adapei :

Une classe de l'école publique est occupée par une classe de l'IME de notre commune. Afin de formaliser cette occupation, une convention va être passée entre les différents partenaires, à savoir l'éducation nationale, la mairie et l'ADAPEI. Autorisation du conseil est donnée au Maire pour signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Et au titre des questions diverses :

CAMPING : Un juriste a été chargé d'établir la validité des opérations qui ont conduit à la signature d'un bail emphytéotique de 50 ans, non indexable, d'un montant annuel de 12000€.

Il ressort des conclusions du juriste qu'il n'est pas possible de revenir sur la question de la non indexation. L'indexation a été débattue dans le cadre d'un conseil municipal du 9 décembre 2019 mais n'a pas été reprise dans le cadre du bail signé le 11 février 2020. Au titre de l'ancien contrat (délégation de service public), la commune percevait 15% du chiffre d'affaire, soit 25000 € au titre de la saison 2019. En 2020, avec la mise en place du bail emphytéotique nous percevrons 12000€. Le conseil prend acte des conclusions du cabinet.

Conseil Municipal du 09 Novembre 2020

Une minute de silence est observée en mémoire aux victimes des attentats récents.

Sentiers de randonnée : abrogation de la délibération du 09/07/2019 qui actait du retrait du sentier de randonnée communal du Plan Départemental. Cela permettra l'obtention d'une subvention par la Communauté de Communes pour son entretien (830 € pour 40 h de travail).

Autorisation est donnée au Maire pour la signature de :

Convention avec Mutualp (mutuelle) :

Une complémentaire santé pourra ainsi être proposée à un tarif avantageux aux habitants de la commune (réunion d'information ajournée en raison de l'épidémie)

Convention avec la Mutualité Française :

La convention liant la commune, propriétaire du bâtiment abritant l'EHPAD, et la Mutualité Française, gestionnaire de cet établissement, va arriver à son terme.

Le CM donne pouvoir au Maire pour la signature de la nouvelle convention à venir et la révision du loyer (actuellement d'un montant de 2065,00 € mensuel/ 24.780,00 € annuel).

Convention avec la mairie de Chirols pour la mise à disposition d'un tracteur avec épareuse au tarif horaire de 70 € avec chauffeur

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'IME pour le festival intitulé musique et handicap, 6ème édition, d'un montant de 300 €.

Projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie :

Il porte sur les points suivants :

- Réfection et isolation de la toiture (économie d'énergies)
- Rénovation des fenêtres et volets (indispensable pour atténuer le bruit de la nationale)
- Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à granulés et pose de robinets thermostatiques (actuellement, la consommation de fuel est de 4.500 litres par an)

Le montant prévisionnel HT du projet : 153.600 € (pouvant être subventionné au taux de 65 à 70 %)

Le CM donne tous pouvoirs au Maire pour les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département, le SDE 07, l'ADEME et la CDC.

Attribution de chèques cadeaux personnel communal titulaire et contractuel d'un montant de 100 € par employé pour les fêtes de fin d'année.

Conseil Municipal du 17 Décembre 2020

Mairie /EHPAD Les Pins :

Autorisation est donné au maire de signer un avenant à la convention avec la Mutualité Française. Cet avenant, d'une durée de 3 mois, permettra de prendre connaissance des conclusions d'un expert, mandaté par la mairie dans la perspective de cette renégociation. De cette convention dépend la fixation du montant du loyer

Convention avec le CAUE :

La municipalité a sollicité le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche) afin de bénéficier d'un outil d'aide à la décision qui lui permette de prioriser les actions à mener pour l'amélioration du cadre de vie au sein du village.

Un focus particulier sur 2 projets

- sécurisation de la RN 102
- réalisation de linéaires doux

Régie cantine et garderie :

Mise en place à compter de la rentrée de février d'un logiciel de cantine et garderie (NUMERIAN)

Approbation à l'unanimité de la décision modificative n° 2 portants sur des erreurs sur la délibération de mars 2020 relatives au compte administratif 2019.

Il aurait dû être porté 73.182,36 € en déficit d'investissement au lieu de 193.602,68 €. La différence de 120.430,32 € alimentera les comptes d'investissements comme suit :

Article 21571 (matériel roulant) + 20.420,32
Article 2031 (frais études) + 50.000
Article 21311 (rénovation énergétique mairie) + 50.000)

Crédits annulés suite à loyers impayés (10.189,45 €)
Suite au non-paiement de loyers sur une période d'août 2011 à Octobre 2014 et effacement des dettes d'une ancienne locataire, à la demande de la trésorerie (Trésor public), il est procédé à une régularisation de la situation par annulation des titres non honorés.

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2021

Afin de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 (en général fin Mars), le CM autorise à l'unanimité le Maire à régler ces dépenses dans la limite de 25 % des

dépenses prévues en investissement du budget prévisionnel 2020 (soit 19.500,00 €).

Régime indemnitaire du personnel communal (RIFSEEP)

Approbation de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le personnel communal.

Vidéoprotection : Une étude gratuite est commandée à la gendarmerie quant à l'implantation de caméras de vidéoprotection.

Présentation du système de video-protection par le référent en charge du dossier à la gendarmerie nationale (date ?)



Ecole publique : vers une simplification de la gestion de la cantine et de la garderie

L'équipe municipale et l'ensemble des personnels concernés met tout en œuvre pour qu'à compter de la rentrée de février, la gestion de la garderie et de la cantine puisse être simplifiée. Cela pourra se faire par la mise en place d'un logiciel directement sur Internet avec réservation et paiement en ligne (logiciel développé grâce aux services du syndicat NUMERIAN dont l'objet est d'aider les communes dans leur développement informatique).

Les démarches pourront être à réaliser en mairie pour les parents qui ne disposent pas d'Internet.

Ecole publique et école privée

Les enfants des écoles ont reçu un goûter offert par la municipalité (pas de spectacle cette année) lors d'une distribution le vendredi 18 décembre.

Préparation des gouters de Noël des enfants



Colis des seniors : le choix entre colis de Noël ou bon d'achat

Comme annoncée dans le précédent numéro du bulletin, la municipalité et le centre communal d'action sociale (CCAS), ont annulé, en raison du contexte lié à l'épidémie de COVID, le repas de fin d'année offert aux personnes de plus de 69 ans inscrites sur la liste électorale de la commune.

Cependant les seniors ont eu le choix entre un colis de Noël ou un bon d'achat de 25 euros.

82 personnes ont reçu un colis, **XX** personnes ont fait le choix du bon d'achat. Il doit être utilisé avant le dimanche 31 janvier 2021 chez l'un des 15 commerçants partenaires de Lalevade qui ont accepté de se joindre à l'opération.

XX colis spécifiques ont été remis aux résidents levadois en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) : ils ont directement été livrés dans chaque résidence concernée.

Distribution de masques aux personnes en difficultés

La commune de Lalevade a reçu de la part de l'Etat une dotation en masque. Destinés aux personnes jugées fragiles économiquement, ils sont à retirer en mairie (se munir d'une attestation justifiant de l'attribution du RSA ou de justificatifs de type CAF, avis d'impôts sur le revenu).

Chantiers en cours

Précisons qu'un nouveau tracteur a été acheté par la commune. D'un gabarit plus restreint, il est doté de prises de forces avant et arrière, d'un système de relevage avant et arrière, d'un Godet de 600 litres et de 4 roues motrices.

L'objectif est de mécaniser certaines tâches et de permettre le nettoyage de nos routes et de nos espaces de manière plus régulière que par le passé. A terme, il sera équipé d'un girobroyeur et d'une balayeuse.



Opérations de nettoyage :

Retour en arrière sur l'ensemble des travaux engagés depuis le mois de septembre 2020 par les services techniques

Rues principales : Nettoyage des rues avec l'assistance d'un matériel loué pour la journée

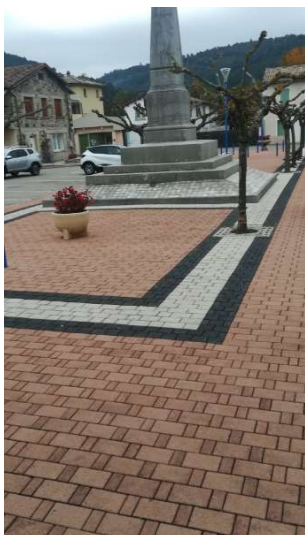


Place du 14 juillet - Monuments aux morts

Les travaux suivants ont été conduits :

- Enlèvement des graviers (pour éviter la projection de cailloux),
- Pose de dallage pierre,
- Nettoyage des abords.

La place du 14 juillet fait peau neuve : un nettoyage qui lui redonne des couleurs !!



Elagage de tous les arbres d'ornements du village

L'élagage et la taille de l'ensemble des platanes et arbres d'ornements se poursuit : ce sont 12 bennes de déchets verts qui ont été conduit à la plateforme de déchets verts de Prades.

Pose de nouveaux jeux pour les plus petits :

Le parc des enfants a été équipé de nouveaux jeux pour les plus petits :

- Un cheval à ressort
- Un tourniquet

Des travaux ont été engagés pour une ouverture vers le terrain de pique nique.



Autres informations :

Décorations de Noël

A noter cette année de nouvelles décorations de Noël sur les places et dans la traversée.



Peinture Pont des Issoux : l'opération a été menée conjointement avec la mairie de Vals les Bains par l'entreprise Frédéric Chirouze.



Coup de pouce : Porté par le centre intercommunal d'action sociale, « Coup de Pouce » assure la distribution de colis d'aide alimentaire auprès des personnes signalées par les assistantes sociales. La commune met à disposition dans le cadre d'un contrat de bail, son local dans les anciens locaux des services techniques. Les distributions ont d'ores et déjà débuté.

Locaux de Coup de Pouce



2. Focus sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La Communauté des Communes Ardèche Sources et Volcans, en charge de l'élaboration du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), a établi, une note d'information à destination des habitants.

Afin que vous soyez informé de ce dossier, nous relayons, en fin de numéro, l'ensemble des éléments de communication qui nous ont été transmis.

3. Vie associative – nos aînés

La vie associative a été mise en sommeil du fait de l'épidémie de la COVID19 :

- Annulation du rallye de l'Ardèche
- Annulation du Marché de Noël et de toutes les manifestations habituelles

Nous comptons sur le milieu associatif, maillage indispensable à la vie de notre collectivité, pour être présent dès la situation le permettra.

La mairie a reçu les remerciements du « don du sang » pour la subvention attribuée.

Journée « Ardèche du goût » à la Résidence Les Pins (Par Stéphanie ROBERT)

Jeudi 15 Octobre, notre beau département était à l'honneur à la maison de retraite grâce à l'opération « Ardèche du goût » qui permet de mettre en avant les bons produits locaux dans différentes structures.

Au menu apéritif à la myrtille, terrine aux châtaignes et maouche de la Maison Issartel, fromages de chèvre et tartelette à la myrtille.

Les cuisiniers et le personnel de l'EHPAD avaient mis les petits plats dans les grands. Les anciens ont pu trinquer sur des chansons qu'ils aiment fredonner. L'animatrice était là pour mettre de l'ambiance.

La journée s'est poursuivie avec la chanteuse et accordéoniste Françoise Chaffois qui a su les embarquer au rythme de nombreux tubes. On a pu voir des sourires, des applaudissements et même quelques danseurs. Cette journée est renouvelée chaque année car elle apporte toujours de la joie gustative et émotionnelle !

Merci à Stéphanie ROBERT, animatrice, pour ses photos et son article



4. Les brèves - actualités

Première réunion de quartier « Les Hameaux »

Seule la première des 5 réunions de quartier programmées a pu se tenir, les 4 autres ayant été annulées en raison de l'épidémie de COVID19.

C'est une dizaine d'habitants qui a été accueillie autour d'un café le 17/10 à la salle du relais thématique : une réunion en 2 temps, un premier temps pour la présentation des projets, un second pour les échanges.

Au titre des informations municipales et intercommunales : l'assistance a pu bénéficier d'un point sur les dossiers en cours, le calendrier des étapes du Plan local d'Urbanisme Intercommunal qui a vocation à se substituer à tous les anciens documents d'urbanisme, les réalisations et les projets.



S'en est suivi un échange très intéressant avec des interrogations de la part des participants, des questions proches de leur préoccupations quotidiennes : collecte des ordures ménagères, goudronnage des routes menant aux hameaux, stationnement gênant autour du stade lors des matchs (rendant quasi impossible l'éventuel passage des services de secours), écoulement des eaux, impact des ondes...

Dès que l'évolution sera favorable, nous pourrons programmer à nouveau ces réunions de quartier. Nous vous tiendrons informés.

Fermeture de la Rue des Ecoles

Les travaux des vestiaires du stade intercommunal vont débuter début janvier, avec fermeture de la rue des écoles pour une durée de 3 mois minimum (éventuellement renouvelable) entre la route du stade et la rue du Touzet.



Campagne d'adressage

La campagne d'adressage s'est étalée de début novembre à fin décembre 2020. Les services techniques de la mairie ont participé de manière très active à la pose des numéros. Certains numéros restent encore à commander (rectification, anomalies...).

Si le courrier sera distribué au minimum un an à l'ancienne adresse, il appartient à chacun de faire connaître sa nouvelle adresse à ses différents expéditeurs. Les personnes qui ont besoin d'une attestation peuvent la demander en mairie en produisant un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Pour les habitations les plus anciennes ne disposant pas de plaque de numérotations, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie avant le 15 février 2021 pour la commune vous les fournisse gratuitement.

Distribution d'un Livret compost

Vous trouverez dans ce bulletin un livret relatif au compostage. Il a été édité par le Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas (SIDOMSA). Celui-ci assure, en outre, la communication/sensibilisation à la gestion des déchets.

Se procurer un compost permet de participer à la gestion et au tri des déchets. Le compostage présente de nombreux atouts, tous décrits dans le livret qui vous est remis.

Souhaitant que vous serez sensible à tous ces arguments et que vous vous équiperez d'un composteur !

5. Etat civil

Naissance

ANTOINE MABIRE Théodora le 30/10/2020

Hors naissance

NAÏÏT AHMED Nesrine, Nellia le 17/09/2020

AUBERT Clara, Illyana le 21/09/2020

SÜNEZ Alric, Jean-Pierre, Raphaël le 23/10/2020

FARGIER Eliott, Jean le 01/12/2020

Décès commune

LUCCCHETTA Maria, Anna Vve COUDERC le 18/10/2020

CHABAL Henri, Germain le 26/10/2020

TOULZE Claire Josette Vve RONIN le 19/12/2020

Décès hors commune

VIDAL Georges Louis le 07/09/2020

VIDIL Josette, Pierrette, Louise épouse GOMEZ le 11/10/2020

BALMONET Gilbert Marcel le 25/10/2020

MONTHIOUX Jean Raoul le 14/11/2020

REMOND Chantal, Marie, Yvonne le 22/11/2020

GALERA Christian, Joseph le 02/12/2020

SAUVETON Geneviève, Emilie, Françoise le 08/12/2020

Rappelons nous aussi de Marie-Jo Volpi, personnalité très impliquée dans le monde associatif Levadois, décédée en septembre 2020.

6. Agendas

La rubrique est maintenue mais nous n'y porterons aucune nouvelle information compte tenu des contraintes que fait encore peser la situation épidémique liée au COVID.

Ramassage des encombrants

- Inscription auprès de la Communauté des Communes en appelant au 04 75 89 01 48 qui vous rappellera pour vous communiquer la date de la tournée.

7. Nous contacter – numéros utiles

Coordonnées mairie Lalevade d'Ardèche	
Tel : 04 75 38 00 51	
mairielalevade@wanadoo.fr	
Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie	
Lundi et mercredi	8H30 - 12H00
Mardi et Jeudi	13H30 - 17H00
Vendredi	8H30 - 14H00
Blog communal « Les Echos des Béalières » : diffusion de l'ensemble des comptes rendus des conseils	http://lalevade.les-echos-des-bealieres.over-blog.com/archive/2020-08/
Page facebook	Mairie Lalevade d'Ardèche
Panneau Pocket	Appli Apple et Android sur votre téléphone.



LA MAIRIE DE LALEVADE EST EN LIGNE

Page Facebook mairie de Lalevade



<https://www.facebook.com/Mairie-Lalevade-dArdèche-110183387373800>

Le Blog de la mairie



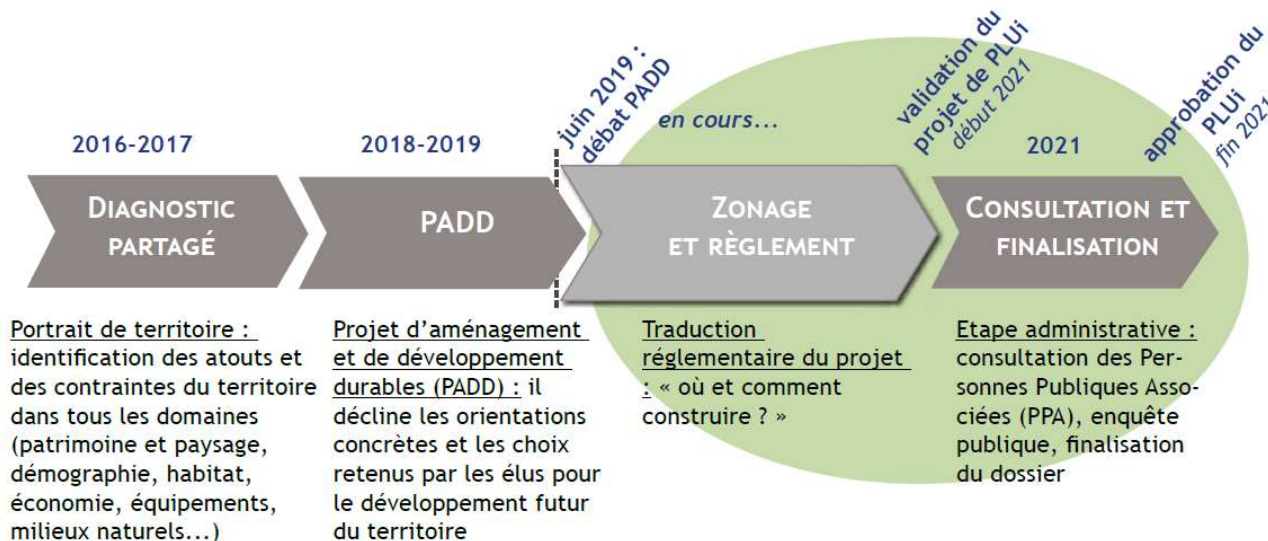
<http://lalevade.les-echos-des-bealieres.over-blog.com/>

Vers un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le retour vers les pentes, ça coule de source !

Suivez la procédure...

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui fixera les règles d'urbanisme sur l'ensemble des 16 communes du territoire, est **actuellement en cours de finalisation** et devrait être **applicable fin 2021**.



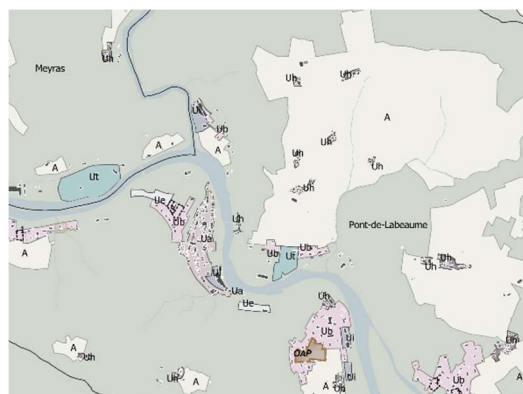
début 2021

de l'arrêt du projet à
l'approbation du PLUi : ...
fin 2021

- Le projet de PLUi devrait être proposé pour **arrêt lors d'un conseil communautaire** ce début d'année 2021.
- Il sera ensuite soumis à l'**avis des communes** (3 mois/ si avis défavorable d'une commune, nouvel arrêt en conseil communautaire à la majorité des 2/3),
- puis aura lieu la **consultation des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité environnementale et de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers** (3 mois)
- avant de présenter le projet en **enquête publique** (1 mois + 1 mois pour la rédaction du rapport).
- Une conférence des maires sera réunie afin de prendre connaissance des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.
- Le dossier pourra alors être mis à jour et proposé pour **approbation du conseil communautaire au cours de l'automne 2021**.

Retour sur l'année écoulée

> Cette année a été consacrée à l'**approfondissement de la traduction réglementaire du projet : le zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation**, pièces auxquelles devront se conformer les opérations d'aménagement, constructions et autres modes d'occupation du sol. Les échanges ont été régulier entre l'équipe technique et les élus de chaque commune.



> La **commission PLUi** (32 élus : 2 élus/communes) s'est réunie 5 fois cette année pour suivre cette grande étape d'élaboration du PLUi.

> Le **projet de zonage** a été présenté aux **agriculteurs** du territoire début 2020, les représentants de la profession ont aussi été consulté sur le règlement écrit cet automne.

> Un **groupe restreint d'élus** volontaires a été mobilisé à de nombreuses reprises afin de préciser le **règlement écrit** qui définira les conditions de construction.

> Des **échanges réguliers avec les partenaires** (CAUE, PNR, chambre d'agriculture, services de l'État...) ont permis :

- d'enrichir le document,
- de veiller à la prise en compte des réglementations de rang supérieur,
- de veiller à la cohérence des règles avec les enjeux du territoire issus du diagnostic et du projet politique (PADD).
- de lever le plus en amont possible les points de blocage.

> En parallèle, l'**évaluation environnementale du PLUi**, confiée au bureau d'études « Ecostratégie », s'est poursuivie permettant d'améliorer au fur et à mesure la prise en compte des enjeux environnementaux. L'ensemble du projet est examiné, les impacts négatifs sur l'environnement sont évités autant que possible, ou alors réduits voire compensés si aucune alternative n'est trouvée.

> Le **projet de zone d'activités à Thueyts**, en reconversion d'une partie de la carrière de pouzzolane en fin de gisement, s'est précisé. Il fera l'objet d'une dérogation à la loi Montagne étant situé en discontinuité du tissu urbain. Une étude paysagère est en cours (accompagnement par le bureau d'études « Un pas de côté ») afin de justifier cette dérogation et son insertion favorable dans l'environnement naturel et paysager.

> Le **Parc naturel régional des Monts d'Ardèche** et la **communauté de communes** ont accueilli du 3 au 7 février 2020 des **étudiants de l'Ecole d'Architecture de Nancy**, dans le cadre de l'atelier « **Hors les Murs** », en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), action conduite avec le soutien du programme européen LEADER Ardèche³. Les étudiants de l'école d'architecture de Nancy ont pris le temps d'aller à la rencontre des habitants et de nombreux acteurs socio-économiques. Ils ont ensuite travaillé durant 6 mois sur différents projets d'architecture et d'urbanisme sur les quatre communes de la Vallée du Lignon (Fabras, Jaujac, Saint-Cirgues-de-Prades, La Souche). L'apport d'un regard extérieur a enrichi les travaux réalisés dans le cadre du PLUi, permettant de prendre de la hauteur et d'avoir une perspective du territoire plus lointaine (horizon 2040).



Pour toute contribution, question ou remarque...

Un registre de concertation est mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes

- courriel : plui@ardechedessourcesetvolcans.com

- adresse postale : Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, 12 rue Pouget, Château de Blou, 07330 Thueyts

- téléphone : 04 75 89 01 48

Pour en savoir plus... www.asv-cdc.fr/urbanisme-plui/